



FÉDÉRATION DES
ARTS MARTIAUX
AUTONOMES

[COMMISSION TECHNIQUE]

KRAV MAGA FAMA

ARTICLE 1

La commission technique Krav Maga FAMA est composée de trois (3) membres représentatifs du Krav Maga affiliés à la FAMA.

Les membres de la commission, ainsi que le Président de la Commission (désigné par les membres), sont confirmés par le Conseil d'Administration et le Bureau de la FAMA.

ARTICLE 2

La Commission technique Krav Maga FAMA est chargée de :

- Définir les orientations techniques nationales du Krav Maga FAMA
- Garantir la cohérence des contenus d'enseignement
- Elaborer et faire évoluer les programmes techniques par niveaux
- Proposer les modalités de passage des grades, Degrés et DAN FAMA Désigner les membres de la Commission des Grades
- Définir les critères de reconnaissance des enseignants Définir les règles de sécurité applicables
- Encadrer la voie self-défense opérationnelle Proposer toute évolution technique au Bureau FAMA

ARTICLE 3

La Commission technique Krav Maga FAMA se réunit au minimum une fois par an. Les réunions peuvent se tenir :

- En présentiel
- En visioconférence

Un compte-rendu peut être établi à l'issue de chaque réunion.

ARTICLE 4

Les décisions techniques prises par la Commission technique Krav Maga FAMA s'appliquent à l'ensemble des structures affiliées Krav Maga FAMA.



FÉDÉRATION DES ARTS MARTIAUX AUTONOMES

art-martial-autonome.com